

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 14 décembre 2018

6^{ème} Commission

N° CD-2018-6-6-2

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service attractivité des territoires

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE

Résumé : Le Département a décidé, en 2017, d'adopter une nouvelle politique départementale en faveur de la montagne pour les années 2018-2021 sur la base d'un nouveau modèle économique s'appuyant sur des activités "4 saisons" et des projets dotés d'un véritable business plan, favorisant les investissements privés.

Cette politique se traduit en 2019 par la poursuite du soutien aux projets d'investissement des quatre Syndicats Mixtes d'aménagement des sites de loisirs de montagne, projets devant s'inscrire prioritairement dans les axes stratégiques et le modèle économique définis.

Le budget de cette politique prévoit, en dépenses, l'inscription d'une autorisation de programme de 1 054 400 € et d'un crédit de paiement de 566 851 € en investissement et d'un crédit de paiement de 787 820 € en fonctionnement.

I. POLITIQUE MONTAGNE 2018-2021

La politique montagne, adoptée le 17 mars 2017 par l'Assemblée départementale, est structurée de la manière suivante :

A. Périmètre géographique

L'intervention du Département est concentrée sur les périmètres d'intervention des quatre Syndicats Mixtes dont le Département est membre :

- le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc,

- le Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges,
- le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein/Grand-Ballon,
- le Syndicat Mixte Interdépartemental pour l'aménagement du Ballon d'Alsace (SMIBA).

B. Axes stratégiques

Les axes stratégiques retenus sont les suivants :

- inscrire la politique touristique de montagne et le développement des sites dans une logique d'activités « 4 saisons » et de stations vallées en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés (ADT, Offices de Tourisme, socioprofessionnels, ...),
- positionner les stations des quatre syndicats mixtes dans l'offre touristique globale à l'échelle de l'Alsace et du Massif des Vosges en lien avec les autres filières touristiques : châteaux, œnotourisme, itinérance, vélo, ... et faire de la politique montagne un des axes majeurs du schéma touristique interdépartemental de la Destination Alsace 2017-2021,
- qualifier l'offre par la mise en place d'équipements et de services de qualité adaptés à la demande de la clientèle, en particulier la clientèle « famille » (Massif des Vosges en famille, Label « famille plus ») et la clientèle « seniors actifs »,
- maintenir un équilibre entre aménagement des territoires de montagne et protection de la nature,
- engager une réflexion pour favoriser le déploiement du numérique et de la téléphonie mobile pour améliorer la couverture en montagne et en particulier sur les stations, afin de répondre aux modifications des modes de consommation (applications mobiles, ...).

C. Modèle économique

Pour la période 2018-2021, le Département soutiendra prioritairement les projets qui intègrent les objectifs suivants :

- établir de véritables business plans,
- mobiliser plus de cofinancements : fonds européens, Etat, Région, EPCI, ...
- évoluer vers un modèle économique attractif qui ne nécessite pas forcément d'investissements lourds et génère des ressources propres pour éviter la dépendance aux fonds publics,
- le cas échéant, encourager l'initiative privée et l'intervention d'investisseurs privés aptes à développer les sites de montagne, à les exploiter et les mettre en valeur.

Dans ce cadre, les syndicats mixtes seront amenés à :

- ⇒ améliorer leur gouvernance et favoriser une gestion cohérente grâce à :
 - la mise en réseau des acteurs à l'échelle des stations (exploitant, école de Ski, clubs,...) et des territoires (vallées, massif),
 - la mise en place d'actions d'animation, de promotion des sites et des activités, de démarches marketing portant sur l'image des stations,
- ⇒ améliorer le travail collectif, collaboratif et transversal entre les quatre syndicats mixtes, afin d'augmenter leur complémentarité, de favoriser les échanges, les retours d'expérience, les économies d'échelle et de créer une dynamique commune.

Le soutien du Département se traduit par un appui financier aux projets d'investissement des quatre Syndicats Mixtes à travers un conventionnement. L'enveloppe annuelle consacrée à cette politique s'élève au maximum à 1 M€ d'autorisation de programme par an.

Pour 2019, la politique en faveur de la montagne s'inscrit dans le cadre des programmes suivants :

- II. Soutien aux syndicats mixtes de montagne**
- III. Requalification du Col de la Schlucht**
- IV. Soutien à l'Association Nationale des Elus de la Montagne**

et son budget primitif 2019 est résumé dans le tableau ci-dessous :

	CA 2017 (CP)	BP 2018 (CP)	BP 2019 (CP)	Ecart en € BP 2019/BP 2018	Ecart % BP 2019/BP 2018	AP nouvelles
Dépenses de fonctionnement	787 740	787 740	787 820	80	0,01 %	
Dépenses d'investissement	662 289	602 813	566 851	-35 962	-5,97 %	1 054 400
Total dépenses	1 450 029	1 390 553	1 354 671	-35 882	-2,58 %	1 054 400

II. SOUTIEN ANNUEL AUX SYNDICATS MIXTES DE MONTAGNE

A. Aide à l'investissement en faveur des Syndicats Mixtes (F244)

Les opérations d'investissement sont détaillées dans le tableau ci-dessous et nécessitent l'inscription d'un crédit de paiement de 366 851 € qui concerne :

- les investissements courants annuels des Syndicats Mixtes dont le financement est prévu dans les statuts,
- les opérations déjà engagées par les Syndicats Mixtes,
- les nouveaux investissements 2019 des Syndicats Mixtes, qui doivent s'inscrire prioritairement dans les axes stratégiques et dans le modèle économique définis dans le cadre de la nouvelle politique montagne 2018-2021.

Opérations	AP 2019 (€)	CP 2019 (€)	Observations
Investissements courants annuels	54 400	54 400	
SM du Lac Blanc		20 000	Financement statutaire
SM de la Vallée de Munster		10 000	
SMIBA		14 400	
SM du Markstein/Grand-Ballon		10 000	
Solde opérations 2012-2016 (Markstein – AMO Bâtiment d'accueil)		12 451	
Opérations 2018 des syndicats mixtes		300 000	
Nouveaux projets d'investissement 2019 des quatre syndicats mixtes	1 000 000		Conventions à établir
Total	1 054 400	366 851	

En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire une autorisation de programme de 1 054 400 € et un crédit de paiement de 366 851 €.

B. Aides au fonctionnement des Syndicats Mixtes (F744)

En 2019, la participation départementale au fonctionnement des quatre Syndicats Mixtes est plafonnée à 749 000 € (montant identique à 2018).

Il convient également de prévoir pour 2019, à l'instar des années précédentes, une enveloppe plafonnée de 30 740 € pour soutenir les charges de déneigement des accès à certains sites de ski, à ventiler entre les Syndicats Mixtes au prorata des dépenses justifiées.

Ainsi, les aides au fonctionnement seraient les suivantes :

SYNDICATS MIXTES	BP 2019 - CP (€)	
	Fonctionnement	Déneigement
SM du Lac Blanc	150 000	Enveloppe à répartir au prorata des dépenses justifiées
SM de la Vallée de Munster	145 700	
SM du Markstein/Grand-Ballon	248 900	
SMIBA	204 400	
TOTAL	749 000	30 740
	779 740 (montant plafond)	

Il est proposé, pour la section de fonctionnement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 779 740 €.

Compte tenu de la situation de trésorerie particulièrement préoccupante du SMIBA, liée notamment à son endettement mais également aux difficultés juridiques de la mise à jour de ses statuts, il vous est proposé le versement d'une avance de 100 000 € sur la participation au fonctionnement 2019 de ce syndicat.

III. REQUALIFICATION DU COL DE LA SCHLUCHT (F243)

Le projet de réaménagement du Col de la Schlucht, sous maîtrise d'ouvrage du Département des Vosges, est entré en phase opérationnelle. Les objectifs sont les suivants :

- Affirmer la notion de col porte d'entrée depuis les deux versants au cœur du Massif,
- Maintenir les activités économiques,
- Améliorer la qualité de l'offre en faveur du tourisme durable,
- Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti et les espaces naturels,
- Réorganiser et requalifier les espaces publics.

Le coût total est estimé à 7,14 M€ HT. Le montant prévisionnel de 1 M€ pour la participation du Département à ce projet, validé en Commission Permanente du 12 septembre 2013, n'est pas encore engagé. Cette somme devra être ventilée entre :

- le remboursement des travaux effectués sur la voirie routière haut-rhinoise,
- l'octroi d'une subvention pour la réalisation d'autres aménagements, en particulier ceux présentant une vocation touristique et/ou culturelle (et à l'exclusion de toute aide en matière économique).

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage devra être adoptée.

Il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 200 000 €.

IV. SOUTIEN A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA MONTAGNE (ANEM) (F644)

L'ANEM a vocation à représenter l'ensemble des communes et régions de montagne face aux pouvoirs publics français et européens, afin de présenter un ensemble uni, de peser davantage et d'obtenir des décisions favorables et adaptées aux territoires montagnards, par la prise en compte des intérêts spécifiques qu'ils représentent.

L'ANEM est le porte-parole des spécificités et des difficultés liées aux secteurs montagnards, notamment sur les thématiques suivantes :

- organisation institutionnelle de la montagne et gouvernance territoriale,
- finances publiques et solidarité nationale,
- développement économique et emploi,
- assouplissement des normes,
- services publics et égalité des territoires,
- la couverture numérique intégrale en montagne,
- l'Acte II de la loi Montagne.

Il est proposé la reconduction de la cotisation à cette association en 2019 à hauteur de 8 080 €.

La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie a émis un avis favorable lors de sa séance du 28 septembre 2018.

En conclusion, je vous propose :

- ❖ d'inscrire au titre du Budget Primitif 2019 pour la politique en faveur de la montagne :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 787 820 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 566 851 € et un total d'autorisation de programme de 1 054 400 €,
- ❖ de prendre note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 du présent rapport,
- ❖ de donner délégation à la Commission Permanente pour toute décision à prendre dans la cadre de l'exécution et le suivi du budget 2019,
- ❖ d'attribuer, à titre exceptionnel, une participation statutaire de 100 000 € au Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA), représentant un acompte sur la participation statutaire totale aux dépenses de fonctionnement 2019 et d'autoriser le versement en une seule fois,
- ❖ d'autoriser le prélèvement des crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6561, programme F744 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT